



PV du CSI du 25/04/2018
Session ordinaire

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq du mois d'avril à 09h, s'est tenue une session ordinaire du conseil scientifique de l'institut d'architecture et des sciences de la terre pour débattre des points de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1- Demande de titularisation
- 2- Expertise du polycopié du Dr. Kaddour BENMARCE
- 3- Demande d'expertise de 02 polycopiés (Dr. Azziz BENHAMROUCHE – Dr. Monia BOUSNINA)
- 4- Pondération des critères de stage discutés et approuvés lors du CSI du 18 Juin 2017
- 5- Revues scientifiques retenues pour l'habilitation et la soutenance de doctorat
- 6- Répartition du budget alloué aux stages et approbation du classement de stage
- 7- Soutenance de doctorat de M. Adel SAKHRI
- 8- Dépôt de dossier de soutenance de M. Mouloud CHAABI
- 9- PRFU
- 10- Divers : demande de réajustement de titre de thèse.

Étaient présents :

Dr. Kharchi O. Président	Dr. Kebiche A. Rep. Ens. – RM - Sc.Terre
Pr. Chabou M.C. Directeur. de l'IAST	M. Diafat A. Rep. Ens. – MA- Archi.
Dr. Bouadjadja-Samai A. S/D-PG	Dr. Chougui A. Dir. Labo
Dr. Khaber L. S/D Pédagogie	Dr. Madani S. Dir. Labo
Dr. Zighmi K. Chef de Dept. Sc. de la Terre	Pr. Zeglache H. Dir. Labo.
M. Rahmane A. Chef de Dept. Architecture	Melle Sebai Basma. Resp. Bibliothèque

Étaient Absents (justifiés):

Pr. Demdoum A. Rep. Ens. – RM - Sc. Terre
M. Bellouche M.A. Rep. Ens. – MA- Sc. Terre

Après lecture des points de l'ordre du jour par Monsieur le Président, les travaux de la séance ont commencé à 09H20.

1. Demande de titularisation

Après présentation des dossiers de titularisation, le CSI a donné un avis favorable aux demandes de :

Département d'architecture : BOUCHENAK Nour El Houda – BENREGUIG Souheir
Sabrine – BOUAKAZ Mohamed Essadek El-Amine

2. Expertise du polycopié du Dr. Kaddour BENMARCE

Après lectures des 2 rapports d'expertise du polycopié du Dr. BENMARCE et compte tenu des réserves émises par les 2 experts, le CSI a décidé de reporter son avis jusqu'à la levée des réserves qui seront vérifiées par Pr. CHABOU et Pr. DEMDOUM désignés à cet effet.

3. Demande d'expertise de 02 polycopiés (Dr. Azziz BENHAMROUCHE – Dr. Monia BOUSNINA)

Pour la demande d'expertise du Dr. Aziz BENHAMROUCHE, le conseil demande à l'auteur de revoir la page de garde en précisant que le polycopié est destiné à la licence géographie et aménagement du territoire, matière : Bioclimatologie et revoir l'avant-propos en rapport avec la spécialité susmentionnée. Cependant, deux experts ont été désignés par le CSI :

Pr. Abderrahmane MEDJERAB (USTHB) et Dr. Kamel Eddine MAHARZI, MCA (Université Constantine 1).

En ce qui concerne la demande d'expertise du Dr. Monia BOUSNINA, pour son polycopié intitulé « Cours d'initiation au concept patrimoine » destiné au master 1 patrimoine architectural et urbain, le conseil a désigné les experts suivants :

Dr. Nabila CHERIF, MCA (EPAU) et Dr. Amina ABDESSAMED FOUFA, MCA (Université Blida 1).

4. Pondération des critères de stage discutés et approuvés lors du CSI du 18 Juin 2017

Le président a informé les membres de la tenue prochaine d'un conseil scientifique d'université pour uniformiser les critères de stage à l'étranger. Le CSI a approuvé les points pour les critères adoptés lors du CSI du 18 Juin 2017 qui seront soumis à la commission de réflexion sur les critères d'attribution des stages, installée par Monsieur le Recteur en date du 17 avril 2018 :

- Les publications nationales et internationales sont soumises aux mêmes critères que ceux retenus pour les soutenances de Doctorat et d'Habilitation universitaire (Voir PV du CSI du 15 mars 2017).
- Des distinctions seront appliquées selon la nature des contributions :

- <i>Communication internationale</i> avec actes	07 pts
- <i>Communication internationale</i> sans actes	06 pts
- Poster dans un séminaire international avec actes	3.5 pts
- Poster dans un séminaire international sans actes	03 pts
- <i>Communication nationale</i> avec actes	05 pts
- <i>Communication nationale</i> sans actes	04 pts
- Poster dans un séminaire national avec actes	2.5 pts
- Poster dans un séminaire national sans actes	02 pts
- Ouvrage scientifique avec comité de lecture international édité **18 pts**
- Ouvrage scientifique sans comité de lecture édité **06 pts**
- Ouvrage pédagogique édité avec comité de lecture **08 pts**
- Ouvrage pédagogique expertisé édité sans comité de lecture **05 pts**
- Seuls les polycopiés expertisés seront pris en considération **04 pts**
- Deux participations au maximum au même colloque sont retenues.

- Une défalcation de points sera opérée pour tout enseignant n'ayant pas assuré d'encadrement des PFE, ou n'ayant pas participé aux sorties sur terrain (stages pratiques et voyages d'études) (- **02 pts**) avec signalisation par le chef de département.
- Valorisation de toute participation hors et au sein de l'établissement, aux différents jurys de soutenance (**02 pts**), aux expertises (**01 pts**) et aux comités scientifiques des différentes manifestations scientifiques (**0.5 pts**), direction d'ouvrage avec comité de lecture (**04 pts**).
- Le critère de l'ancienneté est maintenu pour départager les cas d'égalité.
- Valorisation de la présentation, au niveau de l'institut, des travaux scientifiques proposés pour l'obtention d'un stage (**02 pts**).

5. Revues scientifiques retenues pour l'habilitation et la soutenance de doctorat

Le CSI tient à informer tous les enseignants et doctorants que la circulaire du 8 mars 2018 est de vigueur pour tout dépôt de dossier de doctorat. De même pour l'arrêté 170 du 20 février 2018, concernant l'habilitation.

6. Répartition du budget alloué aux stages approbation du classement de stage

La répartition du budget se fera selon la dotation du budget de fonctionnement de 2018 section (2).

Le CSI valide le classement des demandeurs de stage et accorde une période de recours jusqu'au 6 Mai 2018.

7. Soutenance de doctorat de M. Adel SAKHRI

Les membres du CSI ont pris connaissance des nouveaux rapports de soutenabilité et du rapport de synthèse. Conformément à l'article 74 du décret exécutif 98-254 du 17 août 1998, le dossier sera transféré au vice-rectorat de la PGRS pour l'autorisation de soutenance.

8. Dépôt de dossier de soutenance de M. Mouloud CHAABI

La discussion a porté sur la nature de l'article en rapport avec la réglementation en vigueur notamment la circulaire N° 3 du 8 mars 2018. À cet effet, le CSI sursoit sa décision en attendant le classement de la revue « Sciences et Technologie » de l'université des Frères Mentouri de Constantine 1.

9. PRFU

Le CSI a émis un avis favorable aux 2 PRFU déposés, dirigés respectivement par :

Pr. CHABOU M.C « *Etude géochronologique et pétrologique des cheminées doléritiques du Sud-Ouest algérien et des lamproïtes du Nord-Est algérien : implications métallogénique* »
et

Dr. SAMAI. M « *Nouveaux matériaux à changement de phase (MCPs) Micro-encapsulés pour l'amélioration de l'inertie thermique des parois du bâtiment* ».

10. Divers : demande de réajustement de titre de thèse

Après lecture de la demande de réajustement du titre de la thèse de doctorat de Mr. CHORFI Khaled, présenté par son encadreur Pr. TACHERIFT, le CSI a donné son accord.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 13H30.

Le Président du CSI